Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260427-D2026270424-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/27/04/24

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : VERGNAULT Marie,

Procuration(s) : VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PICARDA Styren a été élue secrétaire de séance. De même, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PÉRON Matthieu a été élu secrétaire de séance.

Dates de convocation : 10/04/2026
Convocation N°1 affichée le : 14/04/2026
Convocation N°2 affichée le : 20/04/2026
Ordre du jour complémentaire du 21/04/2026
Affiché le 21/04/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 26
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……..
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

24- DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS COMMUNAUX AU SYNDICAT MIXTE MORBIHAN ENERGIES

Madame la Maire expose que dans le prolongement des élections municipales et intercommunales, Morbihan Energies, syndicat mixte fermé, va procéder au renouvellement de ses élus. Notre commune est membre de Morbihan Energies. A ce titre, le conseil municipal doit procéder à l'élection de deux délégués. Aucun délégué suppléant ne sera admis. Ces deux délégués représenteront la commune au sein du collège électoral de secteur compétent, chargé d'élire les représentants de secteur appelés à siéger au comité syndical de Morbihan Énergies, conformément aux statuts.

Le choix de nos deux délégués :

- doit porter uniquement sur deux membres de notre conseil municipal.
- ne doit pas porter sur des conseillers municipaux qui sont également des agents employés par Morbihan Energies ou par une commune morbihannaise.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260427-D2026270424-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

Il est rappelé que la désignation intervient dans le respect des statuts de Morbihan Énergies et de la législation en vigueur, notamment des dispositions relatives aux incompatibilités.

L'élection des deux représentants aura lieu au scrutin uninominal et à la majorité absolue. Si après deux tours, aucun candidat n'a obtenu la majorité, le troisième tour se tient à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le Conseil municipal peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour élire ce délégué (article L.5711-1 alinéa 5).

Madame la Maire propose **Benoît BERNY** et **Matthieu PÉRON** comme délégués de la commune à Morbihan Energies.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L.5711-1 et L.5211-7.I ;

VU les statuts de Morbihan Energies ;

Après en avoir délibéré, et avoir décidé à l'UNANIMITÉ de ne pas procéder au scrutin secret,

ÉLIT Benoît BERNY et Matthieu PÉRON comme délégués de la commune à Morbihan Energies.

Fait à Gourin, le 27 avril 2026

Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance, Styren PICARDA.	Le secrétaire de séance, Matthieu PÉRON.	La Maire, Bérangère FRITZ.